



VOS RÉF. L/AR1A19359979325
NOS RÉF. TER-PAC-2020-59139-CAS-153289-
X9L2L0
INTERLOCUTEURS : Christophe DELMER
TÉLÉPHONE : 03.20.13.67.94
E-MAIL : rte-cdi-lil-scet-urbanisme@rte-france.com

MAIRIE de NOAILLES
1, Rue de Paris
60430 Noailles

A l'attention de Mr Biberon

OBJET : Projet d'arrêt – Révision du
PLU commune de **Noailles**

Marc en Baroeul, le 07/11/2022

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre courrier reçu le 07/11/2022 relatif au projet arrêté concernant le projet de révision du PLU de votre commune.

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport du réseau public de transport d'électricité à haute ou très haute tension (supérieure à c'est-à-dire supérieure à 50 kV). Nous n'avons donc aucune observation à formuler.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération très distinguée.



Cyril WAGNER
Directeur Adjoint Centre Développement & Ingénierie de Lille
Chef du Service Conception Environnement Tiers

Copie : DDT de l'Oise

NOAILLES, le 05 octobre 2022

Benoît Biberon
Maire de NOAILLES

A

Réseau de transport d'électricité RTE
Service concertation environnemental Tiers
Lille
62 rue Louis Delos
TSA 71012
59709 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

L/AR 1A19359979325

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme / Consultation sur le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal de Noailles a arrêté, par délibération en date du 26 juillet 2022, son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Dans le cadre de votre association à la révision du PLU, je vous transmets, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, un exemplaire du projet de PLU afin que vous me fassiez connaître votre avis.

Je vous rappelle que ce dernier devra m'être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai, il sera considéré comme favorable.

J'atteste par la présente que les fichiers gravés sur le support numérique joint au présent courrier correspondent aux pièces du dossier tel qu'arrêté par le Conseil Municipal par délibération en date du 26 juillet 2022.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Benoît BIBERON
Maire de NOAILLES